

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'AVENUE DE LA GARE
PROGRAMME « ECLAIRAGE PUBLIC »

La Ville de LOURDES a été retenue pour l'année 2007 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental de l'Electricité (SDE) des Hautes-Pyrénées.

Les travaux consistent à rénover l'éclairage public de l'avenue de la Gare.

Le montant total de la dépense pour cette opération est évalué à 107 640,00 €, se décomposant comme suit :

- Récupération TVA	17 640,00 €
- Participation Ville de LOURDES	90 000,00 €

Il vous appartient donc d'avaliser cette opération ainsi que la participation de la Ville de LOURDES.

Le financement sera assuré par des crédits inscrits au Budget Primitif 2008, au compte 204-20418 -814 - 0 02 228.

La 2ème Commission s'est prononcée en ce sens.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 2ème Commission, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1° - adoptent le rapport présenté,**
- 2° - approuvent le projet qui lui a été soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées,**
- 3° - s'engagent à verser au SDE au titre de la participation communale la somme de 90 000,00 €, qui sera prélevée au compte 204-20418 -814 - 0 02 228 au fur et à mesure de l'avancement des travaux, étant précisé que la contribution communale définitive sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Ville,**
- 4° - autorisent Monsieur le Maire à signer toute pièce découlant de la présente.**